

Saint-Prix, le 26 août 2022

Madame Elisabeth BORNE
Première ministre, chargée de la Planification
écologique et énergétique
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Objet : Comme à l'aéroport d'Amsterdam, le trafic aérien doit être plafonné à Roissy

Madame la Première ministre,

Il y a quelques semaines, les Pays-Bas ont pris une décision historique : plafonner le trafic de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol à 440 000 mouvements/an, en dessous du niveau de 2019, pour protéger les riverains exposés à des niveaux de bruit élevés délétères pour leur santé. Cette résolution va dans le sens des directives et règlements européens sur la réduction des pollutions sonores et chimiques autour des aéroports¹, et des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation².

Un « nouvel équilibre » est nécessaire entre « l'importance d'un bon aéroport international, d'un bon climat d'affaires et l'importance d'un environnement de vie meilleur et plus sain » a déclaré le ministre néerlandais Mark Harbers. Dans une lettre au Parlement, le gouvernement néerlandais affirme qu'« avec ce nombre de vols, Schiphol peut maintenir son réseau international de destinations ».

Sachant que l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle connaît un trafic similaire à celui de Schiphol (500 000 mouvements/an environ en 2019), **nous demandons à ce qu'à l'exemple de Schiphol, le trafic à Roissy soit plafonné à 440 000 mouvements/an**. Ce plafonnement doit être associé à d'autres mesures préconisées depuis des années par les associations : couvre-feu nocturne, procédures opérationnelles de moindre bruit, suppression des avions les plus bruyants...

Aujourd'hui, 1,4 millions de Franciliens sont exposés à un niveau de bruit dépassant les valeurs-guide de l'OMS³, et **jusqu'à trois années de vie en bonne santé sont perdues sous les couloirs aériens de Roissy**⁴. Le grave impact sanitaire du bruit aérien est désormais démontré par une étude scientifique conduite à l'échelle nationale⁵. L'Etat Français ne peut cautionner une telle situation et doit agir pour préserver la santé des Franciliens.

¹ Directive [2002/49](#) CE "Bruit dans l'environnement" - Règlement (UE) [598/2014](#) "Bruit aéroports" - Directive [2008/50](#) CE "Qualité de l'air"

² Règlement (UE) [2021/1119](#) "Neutralité climatique"

³ [Lignes directrices relatives au bruit dans l'environnement dans la Région européenne - OMS - 2018.](#)

⁴ [Impacts sanitaires du bruit des transports dans la zone dense de la région île-de-france - Bruitparif - 2019.](#)

⁵ [Etude DEBATS, 2020.](#)

Un plafonnement à 440 000 mouvements/an à Roissy serait également une étape importante dans la lutte contre le changement climatique, qui a durement frappé la France cet été. En effet, Roissy pèse lourdement dans le bilan carbone de notre pays : près de 4 % de nos émissions de CO₂⁶ ! Et beaucoup plus si on intègre - comme nous devrions le faire - l'effet sur le climat des traînées de condensation et des oxydes d'azote émis en altitude. Comme le souligne le nouveau rapport du Haut conseil pour le climat, "le secteur aérien doit engager sa décarbonation par la maîtrise de la demande" car les progrès technologiques et les carburants alternatifs ne suffiront pas dans les délais requis⁷. C'est aussi ce que démontrent plusieurs études récentes réalisées par des acteurs du secteur aérien⁸.

Pour respecter les objectifs climat de l'Accord de Paris et contribuer aux efforts de sobriété, **une réduction progressive du trafic aérien est indispensable** - réduction qui doit s'accompagner de mesures d'équité sociale et de préservation de l'emploi. Un plafonnement et une trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre par aéroport est également nécessaire, car limiter uniquement le nombre de vols ne serait pas à même d'empêcher l'accroissement des émissions induites par une augmentation de la taille des avions et des distances parcourues.

Nos associations sont à votre disposition pour engager des discussions avec les acteurs de la plateforme de Roissy afin de mettre en place cette première mesure nécessaire pour préserver la santé des riverains mais aussi le climat, alors que le président de la République M. Emmanuel Macron a annoncé vouloir faire de la France "une grande nation écologique".

Nous vous prions de croire, Madame la Première ministre, en l'expression de notre respectueuse considération.

Associations signataires :

ADVOCNAR (Roissy), Collectif Non au T4, France Nature Environnement Ile-de-France, Greenpeace, Réseau action climat, Notre Affaire à tous, Alternatiba, ANV-COP21, UFCNA, Rester sur Terre (Stay Grounded), Les Amis de la Terre, France Nature Environnement Seine-et-Marne, Amis de la Terre Val d'Oise, Collectif Santé Nuisances Aériennes, Val d'Oise Environnement, DIRAP (Pontoise-Cormeilles - Roissy), ONASA (Roissy), MNLE 93 et Nord-Est Parisien, CIRENA (Roissy), AREC (Roissy), SOS Vallée de Montmorency, CPTG, ADERA (Beauvais-Tillé), Alerte Nuisances Aériennes (Orly), DRAPO (Orly), Oye 349 (Orly), CORIAS (Lyon-Saint-Exupéry), NADA (Lille-Lesquin), **ADRA (Bâle-Mulhouse)**, CCNAAT (Toulouse-Blagnac), Alternatiba Rennes, collectif Stop extension aéroport de Marseille, Halte Hélico, SEVE (Orly), Atecopol, collectif Pensons l'aéronautique pour demain, collectif de salariés de l'aéronautique ICARE, coordination CGT de l'aéronautique.

Copie à :

Monsieur Antoine Pellion, Secrétaire général à la Planification écologique
Monsieur Clément Beaune, Ministre délégué aux transports

⁶ [DGAC - Les émissions gazeuses liées au trafic aérien en France en 2019](#)

⁷ [Rapport annuel 2022 du Haut conseil pour le climat.](#)

⁸ [Pouvoir voler en 2050](#) - Supaéro Décarbo - 2021; [Référentiel aviation climat](#) - ISAE SUPAERO - 2021.

ADVOCNAR



COLLECTIF NON AU T4



FNE ILE-DE-FRANCE



FNE SEINE-ET-MARNE



RÉSEAU ACTION CLIMAT



GREENPEACE



ANV COP 21



NOTRE AFFAIRE À TOUS



ALTERNATIBA



LES AMIS DE LA TERRE ?



UFCNA



RESTER SUR TERRE (Stay Grounded)



LES AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE



MNLE 93 ET NORD-EST PARISIEN



AREC



ONASA



CIRENA



CPTG



CSNA



SOS VALLÉE DE MONTMORENCY



DIRAP		VAL D'OISE ENVIRONNEMENT	
ADERA		ALERTE NUISANCES AÉRIENNES	
DRAPO		OYE 349	
ADRA BÂLE-MULHOUSE		CCNAAT	
CORIAS		SEVE	
NADA		HALTE HÉLICO	
ALTERNATIBA RENNES		COLLECTIF STOP EXTENSION AÉROPORT DE MARSEILLE	
COLLECTIF ICARE		ATECOPOL	
COORDINATION CGT DE L'AÉRONAUTIQUE		COLLECTIF PENSONS L'AÉRONAUTIQUE POUR DEMAIN	